



FEDER
FONDS EUROPÉEN
DE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL
LUXEMBOURG



RAPPORT FINAL 2023 - RESUME

Programme opérationnel FEDER « Investissement pour la Croissance et l'Emploi » 2014-2020

REF: CCI 2014LU16RFOP001

VERSION FINALE DU 12 FEVRIER 2026

Fonds européen de
développement régional
19-21 boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Adresse postale :
L-2914 Luxembourg

T +352 247 84127
F +352 22 26 70
E feder@eco.etat.lu
www.feder.lu

Gestion assurée par
le Ministère de l'Économie,
Direction de la politique régionale



Avec le soutien de
l'Union européenne

Le programme FEDER 2014-2020, ainsi que le dispositif REACT-EU ont pris fin le 31.12.2023. Cette date marque la fin de l'éligibilité du programme et de ses projets. Par conséquent, les années 2024 et 2025 ont été utilisées par l'Autorité de gestion pour clôturer le programme et principalement les projets REACT-EU cofinancés.

En 2023, la situation sanitaire et économique au Luxembourg s'est bien stabilisée par rapport aux années précédentes. L'Autorité de gestion FEDER a de nouveau pu travailler dans des conditions normales et sans mesures Anti-Covid strictes imposées par le Gouvernement luxembourgeois.

Rappelons qu'une nouvelle priorité d'investissement dans le cadre du dispositif REACT-EU en réponse à la crise sanitaire COVID-19, intitulée : « *Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie* » a été instaurée dans le Programme FEDER 2014-2020. Une 1^{ière} version du PO intégrant la nouvelle priorité d'investissement REACT-EU a été adoptée par la CE le 04.10.2021.

Ensuite, plusieurs adaptations du PO ont été nécessaires, afin d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe REACT-EU. Rappelons que cette nouvelle mesure a un budget FEDER de 69,7 mio € et que le taux de financement FEDER était de 100%.

Une 1^{ière} modification du PO a été réalisée, vu qu'un marché public du projet REACT-EU "Large Scale Testing" a fait l'objet d'un recours, de sorte que l'Autorité de gestion FEDER a décidé d'écarter ce dernier par mesure de prudence. A cet effet, l'AG a modifié le PO REACT-EU et envoyé une nouvelle version en gardant uniquement 2 grands projets, à savoir le projet "Vaccination Anti-Covid-19" et le projet "Electrification des autobus RGTR". Le budget REACT-EU a été répartie équitablement sur les 2 projets finalement retenus. La 2^e version du PO REACT-EU a finalement été adoptée le 04.02.2022 par la CE.

Une 2^e modification du PO impliquait une redistribution du budget REACT-EU entre le projet "Electrification du réseau national des autobus RGTR" vers le projet "Vaccination anti-Covid19", afin d'optimiser l'utilisation des ressources budgétaires REACT-EU. Vu que le projet des "E-bus RGTR" présentait une sous-consommation de 10.729.665.- € au 31.12.2023, ce montant a finalement pu être transféré au projet "Vaccination anti-Covid19". Cette dernière version du PO a finalement été adoptée le 28.01.2025 par la CE.

En octobre 2024, lors d'un audit du projet "RGTR", l'Autorité d'Audit a constaté des irrégularités au niveau de la facturation entre les exploitants des E-bus et l'Administration des Transports Publics et a émis un doute quant à l'éligibilité des dépenses du projet. Par mesure de prudence, l'AG a immédiatement gelé la somme en question de 15 mio € et, à la suite des discussions menées avec la CE, a transféré cette somme au projet "Vaccination anti-Covid19".

A la fin du programme, c-à-d au 31.12.2023, 25 projets FEDER et 2 projets REACT-EU ont finalement été réalisés. Malheureusement, le projet conventionné "Pilot Streetlighting 2.0" n'a pas pu être cofinancé

par le FEDER et a été retiré par l'AG en avril 2023. Ainsi, lors de la demande de paiement finale au 31.07.2025, l'AG a déclaré un taux de certification global de 99,88%.

Le taux de certification des dépenses déclarées éligibles se répartit de la façon suivante sur les différents axes:

- 103,60 % pour l'axe 1 (RDI)
- 96,40% pour l'axe 2 (Energies renouvelables)
- 99,92% pour l'assistance technique
- 99,59% pour l'axe REACT-EU

Fin 2023, tous les 3 indicateurs de réalisation de l'axe prioritaire 1 ont atteint les valeurs cibles finales. En ce qui concerne les 5 indicateurs de réalisation de l'axe prioritaire 2, 3 ont également atteint les valeurs cibles finales et 2 partiellement, faute d'un seul projet de production d'énergie renouvelable supplémentaire. En effet, au début de la programmation, 3 projets de production d'énergie ont été prévus, dont 2 projets ont finalement été réalisés.

Le 28 juin 2023, l'AG a mis en ligne son nouveau portail Internet unique répondant à la nouvelle réglementation (UE) 2021/1060, ensemble avec les autorités de gestion des fonds et programmes FSE, INTERREG, AMIF, ISF et BMVI. Ce nouveau portail Internet est plus moderne et plus complet que l'ancien et constitue un instrument incontournable d'information et de communication.

En 2023, plusieurs actions d'information et de communication ont été réalisées, à savoir :

- Publication et présentation du rapport de mise en oeuvre 2022 sur le Portail Internet www.fonds-europeens.lu ;
- Mise en ligne et actualisation semestrielle de la liste des projets 2014-2020 sur le portail Internet ;
- Participation de l'AG FEDER à la Fête de l'Europe le 9 mai 2023 au Kirchberg à Luxembourg-Ville ;
- Achat et distribution d'articles publicitaires FEDER aux bénéficiaires et au grand public, particulièrement lors de la Fête de l'Europe 2023.

Entre 2023 et 2024, le Comité de suivi s'est réuni 3 fois. La traditionnelle réunion en présentiel du Comité de suivi, normalement prévue en décembre 2022, a été reportée sur janvier 2023 en raison de la surcharge de travail exceptionnelle de l'AG et de la CE en fin d'année.

Le 8 décembre 2023, le Comité de suivi s'est réuni en séance présentielle, au cours de laquelle l'AG a présenté l'avancement financier et matériel du programme, les indicateurs de réalisation et finalement les projets REACT-EU réalisés dans le cadre de la réponse de l'UE à la pandémie COVID-19 aux membres du Comité et aux représentants de la CE pour le Luxembourg.

Lors du 20^e Comité de suivi, qui s'est déroulé le 5 décembre 2024, l'AG a présenté les chiffres financiers quasi définitifs des différents axes et mesures, les indicateurs de réalisation finaux et a demandé aux membres du Comité l'approbation de transférer la sous-consommation subie par le projet "RGTR" au projet "Vaccination anti-Covid19". Il s'agissait d'un transfert de 10,7 mio €.

Entre 2023 et 2025, 3 demandes de paiement ont été introduites dans le système informatique SFC2014 et envoyées à la CE le 18 décembre 2023, le 26 juillet 2024 et le 31 juillet 2025 (-> DP finale). Le coût total des 3 demandes (REACT-EU inclus) s'élève à 36.609.420,46.- € et le montant FEDER à 35.714.237,71.- € (correction RGTR de -15 mio € incluse), ce qui fait un montant FEDER cumulé et certifié de 88.905.867.01.- € (Montant REACT-EU inclus).

Depuis le début du programme jusqu'au 31.12.2025, la Commission a effectué des paiements intermédiaires à hauteur de 86.623.527,55.- € à l'AG, soit environ 97% de l'enveloppe FEDER globale qui est de 89.189.782,00.- € (REACT-EU inclus) et l'Autorité de gestion a viré 72.421.051,81.- € de subvention FEDER aux bénéficiaires, dont 33.063.400,43.- € entre 2023 et 2025.

Pour clôturer le programme FEDER 2014-2020, l'AG devra encore attendre le solde final de la part de la CE.